CONSOMAG

L e magazine des consommateurs est publié en partenariat avec

Le DÉFI MEDIA group

Giving Power to Consumers

ICP INSTITUTE FOR CONSUMER PROTECTION

Budget 2011

Aucune mention du nécessaire combat CONTRE LA VIE CHÈRE

Le budget 2011 ne fait aucune mention sur la nécessité de protéger les consommateurs contre la montée des prix et les abus des commerçants. Aucun mot sur la cherté de la vie. Du fait même de l'absence de toute mesure contre la vie chère, une pauvreté ordinaire s'est installée dans le pays et bien des ménages n'arrivent plus à joindre les deux bouts. D'autres s'endettent et se trouvent pris dans les mailles du surendettement et des casseurs. Il faut à la fois combattre l'extrême pauvreté et cette pauvreté ordinaire qui obligent des familles à se nourrir avec des aliments de basse valeur nutritive et qui sont autant de menaces pour leur santé.

La population sortira sans doute gagnante avec les mesures populaires suivantes :

- Abolition de la National Residential Property Tax,
- Abolition de la taxe sur les intérêts bancaires,
- Exemption des frais d'enregistrement sur la première acquisition d'une bien immobilier,
- Réintroduction de la subvention sur les frais des examens de SC et de HSC,
- Baisse du coût d'accès à l'Internet.

Concernant le dernier item, il n'y a aucune indication quant à la date à laquelle l'Internet deviendra moins cher.

L'ICP accueille favorablement l'augmentation des taxes sur l'alcool, les cigarettes et les jeux de hasard, mais c'est un fait qu'une augmentation de prix ne résulte pas nécessairement en une baisse drastique de la demande de ces produits. Il y a le risque que les gens sacrifient la consommation d'autres produits pour pouvoir continuer à fumer, boire ou s'adonner au jeu. Le gouvernement aurait dû venir avec d'autres mesures pour combattre ces fléaux sociaux.

L'autre jour au supermarché cette maman n'avait que Rs 25 pour acheter un paquet de riz ration et une boîte de 'Pilchards'…

Suite en page 2

Un milliard de personnes souffrent de faim chronique

Page 4

Guide d'achat : Four à micro-ondes

Page 5

CONSO MALIN

Quel écran ?

Les écrans plats LCD ou TFT consomment moins que les téléviseurs cathodiques, les écrans plasma ou les projecteurs vidéo, très gourmands en énergie. Plus la taille de l'écran est grande, plus un téléviseur consomme d'énergie.

Quelle imprimante ?

Pour un usage domestique, une imprimante à jet d'encre consomme moins d'énergie qu'une imprimante laser. Attention : on peut encore imprimer de nombreuses pages lorsque le signal indique qu'il faut changer de cartouche. Pour limiter le gaspillage, certaines sociétés s'occupent de recharger les cartouches. L'idéal reste, bien sûr, de n'imprimer que ce qui est nécessaire.

Ordinateur de bureau ou portable ?

Un ordinateur portable consomme de 4 à 13 fois moins d'énergie qu'un ordinateur de bureau ; mais sa batterie a une durée de vie limitée.

Remplacer les batteries et éviter le mode veille

Il est préférable de choisir des appareils qui s'alimentent sur secteur ou possèdent des batteries rechargeables – plutôt que des équipements fonctionnant avec des piles, qu'on n'utilisera qu'en dernier recours. La durée de vie des batteries est moins élevée que celle des systèmes électroniques. Il vaut mieux bien se renseigner sur la manière d'utiliser ces batteries afin de prolonger leur durée de vie. En mode veille ou «stand-by», la consommation des appareils électriques et électroniques représente entre 13 et 15 % de la consommation totale d'un ménage. On a tout à gagner à les brancher sur une barrette multiprise munie d'un interrupteur.

Rayonnement

Les effets du rayonnement des téléphones portables sur la santé sont encore mal connus. En l'absence de données plus précises, il est recommandé d'observer certaines précautions visant à limiter la quantité d'ondes absorbées par l'organisme : choisir des appareils au rayonnement plus faible. Ce rayonnement est indiqué par le SAR (Specific Absorption Rate). Le Conseil de l'Union européenne recommande une limite de 2 watts par kilogramme ; ne pas tenir l'appareil contre l'oreille au moment où il établit la connexion ; éviter de téléphoner durant les déplacements en voiture. Les antennes ont une portée d'environ un kilomètre, ce qui entraîne de fréquents changements de réseau. Or, lorsqu'il change de réseau, l'appareil émet plus fortement. La carrosserie agit comme un bouclier contre les ondes électromagnétiques, et le téléphone portable doit émettre plus fortement pour continuer à fonctionner.

Quel appareil photo ?

Selon l'usage que l'on fait de son appareil photo numérique, il n'est pas forcément utile d'avoir un maximum de pixels. 4 millions de pixels suffisent pour un tirage 10 x 15 ; avec 5 millions de pixels, on peut agrandir une photo au format 30 x 45.

Suite de la page 1

Budget 2011

Aucune mention du nécessaire combat CONTRE LA VIE CHÈRE

Dans un supermarché du pays. Malgré les promotions ici et ailleurs, les prix restent élevés.

Nous ne notons aucune baisse des droits de douane, cette année, sur les produits. La raison donnée est que le gouvernement veut protéger les producteurs locaux de la concurrence étrangère. Entre-temps, c'est le consommateur qui fait les frais d'une absence de compétition. Les étrangers sont déjà présents pour nous concurrencer dans tous les secteurs économiques du pays, alors pourquoi attendre dans le cas de produits fabriqués à Maurice ? Au contraire, une concurrence étrangère obligera les producteurs locaux à devenir plus compétitifs et innovants.

Il fait mention d'un amendement à la loi pour donner le pouvoir aux autorités de sévir contre les gérants d'établissements vendant de l'alcool et qui ne respectent pas les conditions de permis, allant même jusqu'à révoquer leurs licences. Or, ce pouvoir d'agir devrait également être étendu afin de révoquer immédiatement les permis des commerçants sans scrupules qui exploitent les consommateurs avec des prix abusifs et des produits contrefaits.

Le budget reconnaît que les banques font des profits massifs mais ne préconisent pas de mesures pour les obliger à diminuer leurs frais pour les différents services offerts. Il ne fait aussi aucune provision pour renforcer les lois existantes en faveur de la protection des consommateurs.

Nous déplorons que le gouvernement puise 50 % des revenus du CSR pour financer les logements sociaux. Or, les logements sociaux, nécessaires en raison de la crise du logement, doivent être financés à partir des revenus fiscaux du gouvernement, qui s'élèvent à environ 60 milliards de roupies. La TVA à elle seule rapportera presque Rs 23 milliards. Les revenus de la CSR doivent être réservés aux ONGs et pour d'autres projets sociaux.

Le ministre n'a pas élaboré sur le projet de métro-léger. Par contre, l'étude promise sur la possible réouverture du port de Mahébourg est une bonne chose. Ce nouveau port permettra de décongestionner Port-Louis et de créer plus d'emplois dans le Sud, où le taux de chômage est assez élevé.

La reforme annoncée du judiciaire doit pouvoir réduire les longues attentes devant les tribunaux. La fusion de différents organismes pour créer une Water Authority est une bonne décision qui permettra de réduire les dépenses et d'en augmenter l'efficacité. De telles fusions doivent être considérées dans d'autres cas.

Pas moins de six études ont été annoncées pour divers projets. Nous souhaitons vivement que ces études, payées par les contribuables, ne finissent pas dans un tiroir. Aussi, nous pensons que ce n'est pas nécessaire de toujours demander aux consultants étrangers de faire des études quand nous avons déjà de la compétence mauricienne disponible dans plusieurs domaines. Nous pouvons retenir une collaboration étrangère si le besoin se fait sentir, mais il faut donner priorité aux Mauriciens.

Finalement, nous espérons que toutes les mesures annoncées dépassent le cadre des effets d'annonce, car il y a bien eu maintes mesures annoncées en grande pompe, dans les budgets précédents, qui n'ont jamais été réalisées.

Allocations impayées depuis février

En raison d'un manque de fonds allégué, des employés de la municipalité de Port-Louis n'ont pas encore touché leurs allocations pour les heures supplémentaires effectuées depuis février. Aux dernières nouvelles, le ministère des Finances a agréé à une demande de réallocation de fonds pour pouvoir payer ces employés.
Si tout se passe comme prévu, ils seront finalement payés à la fin de ce mois. Les contribuables ont eu à payer le prix fort pour cette mauvaise planification de cette mairie, car ils n'ont plus droit au service de ramassage des ordures les jours fériés, aucun employé n'étant intéressé à faire des heures supplémentaires s'il n'a pas la garantie d'être payé dans un délai raisonnable. Une bonne partie de la capitale était sous les ordures le jour de Divali.

Utilisation optimale des espaces à l'hôpital Victoria

Le ministère de la Santé et de la Qualité de la vie ira de l'avant, dans les jours à venir, avec la transformation de deux bâtiments initialement construits à des fins religieuses à l'hôpital Victoria en un store pour la Medical Records Section et en bureau pour les services de planning familial. De fait, ces deux bâtiments n'ont jamais été complétés en raison de la controverse soulevée sur la question de la laïcité de l'État.

édito

Législations insuffisantes

Yousouf Jhugroo

Les législations ayant pour objectif la protection des consommateurs demandent une remise à jour de fond en comble. Une telle démarche est indispensable parce que non seulement les lois existantes ne répondent plus adéquatement aux attentes des consommateurs, mais elles ouvrent la porte à des abus de la part de commerçants peu scrupuleux. Bon nombre de consommateurs sollicitent notre intervention quotidiennement. De même, le nombre élevé de citoyens qui interviennent sur les ondes des radios privées pour faire part de leurs doléances donne une indication claire et nette des insuffisances de nos lois.

L'ICP milite depuis longtemps pour que les lois telles la Consumer Protection Act 1991/1998, la Fair Trading Act 1979 ou encore l'Essential Commodities Act 1991 soient rendues plus efficaces dans leur mise en application. Même si nous avons remporté un succès avec la promulgation du Consumer Protection Act, pour laquelle l'ICP a beaucoup œuvré, nous estimons que le champ d'application de cette législation devrait être plus étendu. Jusqu'ici les ministres qui se sont succédé au poste ministériel oeuvrant pour la protection des consommateurs n'ont pas montré un réel intérêt dans le renforcement de ces lois en faveur des consommateurs. Ils se sont contentés d'actions sporadiques pouvant leur donner une couverture médiatique immédiate plutôt que d'agir dans la durée.

Valeur du jour, ces législations sont dépassées et ne protègent pas comme il se doit les consommateurs. Citons, en exemple, le cas d'une personne signant un contrat de vente avec un commerçant. Si la personne se rend compte après la signature qu'elle n'a pas vraiment besoin du produit ou du service pour lequel elle a opté, nos lois ne lui donnent aucun droit à la rétractation. Ce dont bénéficient les consommateurs européens. Ils ont sept jours pour prendre une décision finale. Pendant ces sept jours, ils peuvent renoncer à l'achat et récupérer ainsi l'argent payé pour le produit. Dans notre précédente édition, nous avons fait état d'un contentieux concernant les photos non contractuelles et nous avons évoqué la fâcheuse expérience d'une consommatrice chez Pizza Hut.

Il existe bien d'autres lacunes importantes dans nos législations qui méritent qu'on s'y attarde et une action urgente de la part de nos décideurs. Il est inconcevable, par exemple, qu'il n'y ait pas de loi cadre à Maurice régissant les publicités destinées aux enfants de moins de 13 ans. À noter aussi l'absence de dispositions législatives concernant certains types de contrats (crédit, commerce itinérant, vente à distance, vente et réparation d'automobiles, location à long terme, etc.) conclus entre consommateurs et commerçants. Mises à part les quelques provisions désuètes de la Fair Trading Act de 1979, les pratiques parfois trompeuses des commerçants ne tombent sous aucune loi.

N'est-il pas temps que le ministre pour la Protection des consommateurs envisage de doter ses officiers de la Consumer Protection Unit (CPU) du pouvoir de sévir et de dresser des fixed penalties à des commerçants trouvés coupables de fraude ou de non-respect des lois ? La mise en place d'un mécanisme pour faire appliquer efficacement les lois protectrices des consommateurs, apporterait à son initiateur des dividendes certains auprès des consommateurs dont les droits sont violés impunément. Le ministre Michaël Sik Yuen agira-t-il dans la durée en faveur des consommateurs avec le même enthousiasme qu'on lui connaît pour des actions ponctuelles ?

EN CHIFFRES

En chiffres

Selon des statistiques officielles, 646 656 visiteurs sont passés par Maurice de janvier à septembre 2010. Les différentes catégories de visiteurs se répartissent comme suit :

(i) Transit	4,047
(ii) Vacances	596,707
(iii) Conférence	2,372
(iv) Sport	1,311
(v) Autres	18,539

Il convient de noter que, selon le Tourism Statistics Committee, le nombre de touristes attendus s'élève à environ 920 000 pour cette année, soit une augmentation de près de 5,5 % par rapport à l'année dernière. Soulignons aussi que les estimations initiales pour 2010 étaient de 915 000 visiteurs.

Alimentation mondiale / Jacques Diouf, directeur général de la FAO, au Rajiv Gandhi Science Centre :

UN MILLIARD DE PERSONNES SOUFFRENT DE FAIM CHRONIQUE

Un milliard de personnes souffrent de faim chronique et cinq enfants meurent toutes les trente secondes à travers le monde aujourd'hui. La production pour nos besoins alimentaires doit être augmentée de 70 % dans le monde et doit être doublée dans les pays en développement pour satisfaire une population mondiale qui avoisinera les 9,1 milliards en 2050. Un défi qui doit tenir compte des changements climatiques dus au réchauffement planétaire. Lors de sa conférence au Rajiv Gandhi Science Centre, à Bell Village, lundi dernier, le directeur général de la Food and Agricultural Organisation (FAO), M Jacques Diouf, a évoqué les défis de notre planète et s'est appuyé sur des statistiques particulièrement alarmantes. Mais, a-t-il fait ressortir, il n'y a pas lieu de désespérer, car il est tout à fait possible de relever ces défis..

Citant la dernière édition du rapport *Perspectives de l'alimentation* de l'Organisation des Nations unies (ONU), il a prévenu qu'il faut se préparer à des temps difficiles si la production des principales cultures vivrières n'augmente pas sensiblement en 2011.

Il a indiqué que la facture mondiale des importations alimentaires pourrait passer le cap des mille milliards de dollars en 2010, compte tenu de la forte augmentation des prix de la plupart des produits de base par rapport à 2009. Et d'ajouter que la facture des importations alimentaires devrait s'alourdir de 11 % en 2010 pour les pays les plus pauvres et de 20 % pour les pays à faible revenu et à déficit vivrier. Ce qui signifie qu'en passant le cap des mille milliards de dollars, la facture mondiale atteindra vraisemblablement un niveau sans précédent depuis la flambée des prix de 2008.

Face à la pression exercée sur les prix mondiaux de la plupart des produits de base et qui ne montre aucun signe d'allègement, la communauté internationale doit rester vigilante et se préparer à de nouveaux chocs de l'offre en 2011, nous prévient-il. Le problème s'est corsé davantage, selon lui, car contrairement aux prévisions de juin qui envisageaient une progression de 1,2 pour cent, la production céréalière mondiale devrait désormais reculer de 2 %, du fait de déficits inattendus de l'offre dus à des conditions météorologiques néfastes.

Les prix mondiaux sont susceptibles d'augmenter encore davantage si la production n'enregistre pas d'amélioration, ajoute-t-il. « *Les prix mondiaux sont susceptibles d'augmenter encore davantage si la production n'enregistre pas d'amélioration significative l'an prochain, en particulier pour le maïs, le soja et le blé. Même le prix du riz, dont l'offre est supérieure à celle d'autres céréales, pourrait s'en ressentir si le renchérissement des prix des autres cultures vivrières se poursuit* », souligne-t-il.

Le conférencier a attribué au sucre, pour responsabilité première, la hausse du prix du panier alimentaire mondial ces derniers mois. Il est d'avis que les prix du sucre, qui ont récemment atteint leur plus haut niveau en 30 ans, demeurent élevés et extrêmement volatiles.

Le directeur général de la FAO estime qu'il faut accroître la production pour reconstituer les stocks mondiaux de céréales, qui devraient fléchir de 7 % en moyenne, l'orge chutant de 35 %, le maïs de 12 pour cent et le blé de 10 %. Selon les estimations, seules les réserves de riz augmenteront de 6 %. M. Jacques Diouf a tenu aussi à expliquer que les hausses de prix observées pour la plupart des denrées agricoles au cours des six derniers mois sont dues à un ensemble de facteurs : en particulier l'insuffisance de l'offre due à des phénomènes météorologiques défavorables, des interventions de politique par certains pays exportateurs, et la fluctuation des marchés des changes.

La cause principale de la famine et de la malnutrition demeure les pauvres investissements dans l'agriculture dans les pays en développement. Pour éradiquer le problème de la famine, il y a lieu d'investir 44 milliards de dollars. La FAO préconise que chaque État assume pleinement ses responsabilités. M. Jacques Diouf précise que certains pays d'Afrique, d'Amérique Latine et d'Asie ont réussi à réduire substantiellement le nombre de personnes affamées dans leur pays. Dans des pays en développement, 60-80 % de la population n'arrivent pas à satisfaire leur consommation locale. Il invite donc les gouvernements qui hésitent encore à afficher une volonté politique ferme et déterminée s'ils veulent souscrire à l'objectif ambitieux de réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes souffrant de la faim.

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture joue un rôle de chef de file dans les efforts internationaux de lutte contre la faim. La FAO, qui est au service à la fois des pays développés et des pays en développement, est une tribune neutre au sein de laquelle tous les pays se réunissent sur un pied d'égalité pour négocier des accords et débattre de politiques. La FAO est également une source de savoir et d'informations. Elle aide les pays en développement et les pays en transition à moderniser et à améliorer les pratiques agricoles, forestières et halieutiques, et à garantir une bonne nutrition pour tous. Depuis sa création en 1945, elle a consacré une attention particulière au développement des zones rurales, où vivent 70 % des populations pauvres et affamées de la planète.

La pauvreté est une atteinte à la dignité humaine

Nous avons tous déjà fait l'expérience, à un moment ou l'autre, d'une simple crampe d'estomac, mais combien ont déjà enduré une sous-alimentation à long terme? Tel est le lot quotidien de nombreux habitants des pays en développement. Par ailleurs, bien davantage encore souffrent des effets de la malnutrition, car ils ne peuvent tout simplement pas se permettre d'acheter suffisamment de fruits, de légumes et de viande pour se procurer les protéines, vitamines et minéraux dont nous avons tous besoin. La faim est souvent due à la pauvreté, et être pauvre ne traduit pas seulement un manque d'argent. Selon les Nations unies, « la pauvreté est une atteinte à la dignité humaine ». Elle entraîne l'incapacité à participer efficacement à la société. Par définition, cela peut signifier ne pas avoir : suffisamment d'argent pour se procurer de la nourriture ou des vêtements ; d'école ou de clinique où se rendre ; de terre à cultiver pour se nourrir ; d'accès à l'eau potable ou aux installations sanitaires ; de travail pour gagner sa vie.

Guide d'achat

FOURS À MICRO-ONDES

Le four à micro-ondes est devenu presque une nécessité dans notre cuisine aujourd'hui. Les modèles disponibles maintenant ne sont plus aussi lourds et encombrants comme ils ont été dans les années 80. Cet appareil indispensable de la cuisine d'aujourd'hui nous offre une multitude de possibilités : cuire, réchauffer, gratiner, décongeler des aliments dans un court laps de temps. Avant de faire son choix pour un four à micro-ondes, il faut se poser la question : quel usage comptez-vous en faire et quelle est la place disponible dans votre cuisine ? Sur la base des recherches effectuées par Price Runner en France, l'utilisation d'un four à micro-ondes de puissance 900 à 1 000 Watts est recommandée. La capacité idéale d'un four à micro-ondes dépend de l'espace dont vous disposez et de son utilisation. Elle varie de 13 à 28 litres. Pour la décongélation et la cuisson des aliments, un four assez grand pour accueillir un plat moyen est amplement suffisant. Pour une cuisine plus élaborée, nous recommandons une capacité d'au moins 18 litres.

Quelques autres éléments à prendre en considération, toujours selon Price Runner, sont comme suit :

● Les plateaux tournants : un plateau tournant assure une répartition égale de la chaleur, mais ne peut pas fonctionner avec de grands plats carrés. Si vous pensez utiliser de grands plats pour four traditionnel, choisissez un four avec une option qui permet d'éteindre le plateau tournant.

● La programmation électronique : le marché offre une gamme de fours à micro-ondes des plus simples aux plus complexes. Les modèles de base sont dotés d'un minuteur pour programmer la puissance et le temps de cuisson. Pour une minuterie plus précise, il faut acheter un modèle avec affichage électronique. Certains modèles permettent de calculer la cuisson idéale selon le poids et le type d'aliments.

● La fonction grill : un four micro-ondes avec grill vous permettra de griller et de gratiner les aliments, ce qui est impossible avec un micro-ondes de base qui a plutôt tendance à ramollir les aliments. Le grill est indispensable pour les pizza, tartes et autres aliments croustillants.

LES MODÈLES LES PLUS COURANTS

● **Les fours micro-ondes classiques.** Ce type de micro-ondes convient parfaitement à la cuisine de tous les jours. Il comporte toutes les fonctions de base nécessaires : minuteur, plateau tournant dans certains cas, mais pas de fonction grill ni d'accessoires.

● **Les fours micro-ondes multi-cuisson.** Ce type de micro-ondes vous permet, en plus de réchauffer, de gratiner les aliments. Il convient mieux à une cuisine élaborée que les micro-ondes de base. Il sont souvent livrés avec de nombreux accessoires : plats spéciaux pour tartes et aliments à texture croustillante, clayettes pour cuisson sur deux niveaux, livre de recettes spécialement étudiées ...

● **Les fours micro-ondes encastrables.** Ils peuvent appartenir à l'une ou l'autre des catégories ci-dessus et s'intègrent directement dans vos meubles de cuisine. Pour cela, pensez à vérifier les dimensions des micro-ondes en fonction de votre meuble.

MICRO ONDES SEULEMENT

Pacific CK24B 24L	Rs 1600
LG MS202235B	Rs 2795

MICRO ONDES + GRILL

Sanyo EM-S106ALO 20L	Rs 2999
LG MS 2343G 23L	Rs 3799
Galanz GM 23GW 23L	Rs 2499
Sharp R218L 22L	Rs 3199
Samsung ME834 23L	Rs 4999
Pacific AG928ACN 28L	Rs 3593

MICRO ONDES + GRILL + FOUR

LG MC 7847BS	Rs 6995

ENCASTRABLE MICRO-ONDES + GRILL + FOUR

Zanussi Built in Oven ZOR 3304 Innox	Rs 11804
LG Solar Dom 34L	Rs 15995

Fours à micro-ondes disponibles sur le marché local

Toute une gamme de fours à micro-ondes est disponible sur le marché local. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il existe trois types bien distincts. Le four à micro ondes le moins cher est à Rs 1 600, mais attention ce type n'a qu'une seule fonction (micro ondes seulement). Pour les fours à micro-ondes + Grill, les prix varient de Rs 2 499 à RS 4 999. Il existe peu de modèles encastrables et les prix sont dans la fourchette Rs 11 804 à Rs 15 995. À noter que ces prix n'incluent pas la TVA.

NB : Ce tableau comparatif de prix est publié gracieusement, à titre d'information uniquement et n'est nullement un certificat de qualité délivré par l'ICP pour ces produits.

CONSEILS D'UTILISATION

Test Achats, puissante organisation de consommateurs en Belgique qui compte plus de 50 ans d'expérience en matière de tests de produits et de services nous livre ici quelques principes pour bien acheter et bien utiliser un four a micro-ondes :

Si vous utilisez des récipients assez hauts, contrôlez la hauteur intérieure du four que vous vous voulez acheter. Ne vous basez pas sur le volume renseigné par le fabricant, qui n'est pas toujours représentatif.

Choisissez de préférence un appareil avec minuterie digitale si vous voulez le programmer avec précision pour des courtes durées.

Prévoyez assez d'espace autour de l'appareil pour la ventilation.

Ne placez pas votre four à micro-ondes à proximité d'une source d'humidité ou de chaleur.

Ne laissez jamais tourner le four à vide ; vous risquez de l'endommager.

N'utilisez pas de plats métalliques, d'ustensiles de cuisine ou de couvercles dans le four à micro-ondes ; ils réverbèrent le rayonnement et peuvent provoquer des étincelles ou causer des dégâts.

N'utilisez que du plastique spécial pour fours à micro-ondes ; les autres risquent de surchauffer et de fondre, ou de contaminer les aliments.

Si vous utilisez des récipients ou des plats avec couvercles, veillez à ce que la vapeur puisse s'échapper. Sinon, le récipient peut exploser sous la pression de la vapeur.

Qu'est-ce que la sécurité alimentaire ?

On parle de sécurité alimentaire lorsque tous les individus ont, à tout moment, accès à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

(Sommet mondial de l'alimentation 1996)

LA PRODUCTION DES CÉRÉALES EN LÉGÈRE BAISSE

Les experts de 75 pays membres de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), réunis en septembre dernier à Rome ont émis un communiqué, dans lequel ils mettent en garde contre les possibles répercussions des brusques hausses de prix des céréales notées sur le marché mondial. Selon ces experts, ces hausses représentent une menace sérieuse pour la sécurité alimentaire. Le communiqué précise, toutefois, sur une note plus rassurante que rien ne laisse présager une crise alimentaire mondiale imminente. Selon la FAO, l'offre et la demande mondiales de céréales semblent se maintenir en équilibre. La production mondiale de céréales en 2010 devrait s'établir, selon elle, à 2 239 milliards de tonnes, en baisse de seulement 1 % par rapport à 2009. Elle attribue cette légère baisse à la récolte dans les pays de la Communauté des états indépendants (CEI, ex-URSS).

LES PRIORITÉS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FAO

1. L'engagement ferme de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs du Sommet mondial de l'Alimentation et du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié la faim dans le monde d'ici à 2015 et à l'éradiquer le plus vite possible ;
2. L'engagement de renforcer la coordination internationale et la gouvernance de la sécurité alimentaire en mettant en œuvre une profonde réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et en créant un groupe d'experts de haut niveau dans le cadre du nouveau CSA ;
3. L'engagement d'inverser la tendance à la diminution des financements nationaux et internationaux consacrés à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et au développement rural dans les pays en développement et d'accroître substantiellement leur part dans l'aide publique au développement ;
4. La décision de promouvoir de nouveaux investissements afin d'augmenter la production et la productivité agricoles notamment dans les pays en développement et de réduire la pauvreté afin de parvenir à la sécurité alimentaire pour tous.

NATIONAL AGRICULTURAL BIOTECHNOLOGY INSTITUTE

1. Un National Agricultural Biotechnology Institute sera mis sur pied pour permettre l'exploitation des développements High Tech dans le domaine agricole, l'agro-industrie et la pêche.
2. Dans le but d'assurer la biosécurité, l'application des législations locales et le respect pour nos obligations prises au niveau international en matière de sécurité alimentaire des provisions, une somme de Rs 15 millions est prévue pour la mise sur pied d'une Multipurpose Containment Facility.
3. Deux villages hydroponiques seront mis sur pied, dont un à l'intention des petits planteurs dans le secteur non sucre, afin de moderniser leurs activités.
4. Une dotation de Rs 105 millions a été inscrite pour accélérer le Food Security Project. Ce montant est le double de celui de 2010 et vise à financer 11 projets.

Savoir différencier

HIRE PURCHASE de CREDIT SALE

La *Hire Purchase and Credit Sales Act* de 1964 stipule, entre autre, que pour toute transaction sous la vente à tempérament ou à crédit, il faut mentionner les détails suivants sur le contrat :

(a) le prix au comptant
(b) le dépôt minimum
(c) la mensualité payable (30 mois au maximum)
(d) le prix total de la vente à tempérament ou à crédit
(e) le pourcentage annuel

Un client peut régler son compte avant la date convenue et obtenir ainsi une réduction sur les intérêts applicables à condition d'avertir le commerçant par voie de lettre recommandée.Il est important de bien différencier un *Hire Purchase Agreement* et un *Credit Sale Agreement* .Le tableau ci-dessous nous fait le point clairement.

Type	Dépôt minimal	Maximum de mois	Caractéristique
Hire Purchase Agreement	0%	30	Le client devient le propriétaire après avoir régler la dernière mensualité
Credit Sale Agreement	50%	12	Le client devient propriétaire après son dépôt de 50%. C'est le type de contrat que recommande l'ICP

Il convient de noter aussi que le commerçant ne peut pas saisir un produit sur lesquels les mensualités dues n'ont pas été payées sans un ordre de la cour. Un debt collector travaillant pour une compagnie quelconque n'a pas le droit d'intimider un client et encore moins saisir un produit.

Le *Annual Percentage Rate* autorisé ne doit pas être plus de 24,8 %.

MODÈLE D'UN « SCHEDULE OF PAYMENT »

Tout commerçant doit fournir à son client une récapitulation des paiements à être effectués d'après le modèle suivant :

Nom du commerçant : ……
Nom du client : ……
Description du produit : ……
Annual percentage rate : ……
Nombre de mensualités : ……..
Chargeable prices, c.a.d, le prix cash moins le dépôt : ……

Months	Due Date	Monthly Instalment	Charges for the month	Chargeable Price Component	Opening Balance of chargeable Price (Capital	Closing Balance of Chargeable Price (Capital)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
…up to max of 30						

Ce tableau de récapitulation doit être fourni pour les deux types de contrat, le Hire Purchase Agreement et le Credit Sales Agreement.

Droit de passer outre aux deux types de contrat préconisés par la *Hire Purchase and Credit Sales Act.*

Rien n'interdit toutefois à deux parties de se mettre volontairement d'accord sur un autre type de contrat autre que le *Hire Purchase Agreement* et le *Credit Sales Agreement.* C'est là où le bât blesse vraiment, car le client est exposé à toutes sortes de risques. Il n'aura pas les mêmes droits que lui offrent le *Hire Purchase Agreement* et le *Credit Sales Agreement.* C'est dans son intérêt donc qu'il n'accepte aucun autre type de contrat que le *Hire Purchase Agreement* et le *Credit Sales Agreement.*

GARANTIES

Se porter garant d'une personne pour un contrat sous le *Hire Purchase and Credit Sale Agreement* implique qu'on doit assumer la responsabilité de la dette au cas où l'acheteur ne règle pas ses mensualités. C'est tout à fait imprudent de se porter garant pour une personne qu'on ne connait pas et qui nous n'avons pas confiance.

Ce type de document ne doit absolument pas être signé à la légère, car il implique une grande responsabilité tant du côté du créditeur que du côté du garant. Si on accepte de le signer on peut exiger d'avoir une copie.

NOS CONSEILS

Frigo : les règles d'utilisation

On le sait mais on l'oublie souvent : le réfrigérateur permet de conserver les aliments en limitant, voire en stoppant la prolifération des bactéries. Encore faut-il bien l'utiliser et lire la notice pour savoir où est la partie la plus froide. Cela diffère en fonction des modèles.

- **La partie la plus froide : Elle est destinée à accueillir les aliments les plus fragiles, c'est-à-dire ceux qui peuvent souffrir de l'absence de maîtrise de la température. La température doit être comprise entre 0 et 4 °C. On y place les viandes, les poissons, les charcuteries cuites ou à cuire, les volailles, les barquettes traiteur, les fromages frais et au lait cru, le lait, la crème fraîche, les légumes prédécoupés.**
- **La zone intermédiaire : Sa température ne doit pas dépasser les 6 °C. On y conserve les légumes et les fruits cuits, les petits plats faits maison, les restes, ainsi que les yaourts et les fromages affinés.**
- **Le bac à légumes : Il fait plus de 6 °C, la température idéale pour y conserver les légumes, à l'exception notamment de la tomate dont le goût s'altère au froid. Évitez de laisser les légumes "macérer" dans les sacs plastiques et ne les entassez pas trop. Quant aux fruits, la plupart se conservent à température ambiante.**
- **La porte du réfrigérateur : Comme le bac à légumes sa température varie entre 6 et 10 °C. On y range le beurre, les boissons, les jus de fruits et le lait entamés. Les petites alvéoles ne sont pas là que pour la déco : elles accueillent les oeufs, qui placés pointe en bas s'y trouvent très bien, car ils respirent mieux hors de leur boîte.**
- **Le congélateur : À moins 18 °C, il conserve les glaces et les surgelés, à condition qu'il n'y ait pas de rupture de la chaîne du froid. En cas de panne surprise, ne recongelez jamais les aliments décongelés.**

Véhicules

Comment choisir son huile moteur

Lors d'une vidange, le choix entre les différents types d'huile laisse perplexe ! Comment choisir ? Quels sont les critères à prendre en compte ? Tour d'horizon.

Le type de moteur (essence ou diesel), l'âge et le kilométrage de votre voiture sont des facteurs à prendre en compte pour déterminer la qualité de l'huile à utiliser.Les fonctions d'une huile moteur sont multiples : protection contre l'usure, protection contre la corrosion, transfert de chaleur et nettoyage et évacuation des dépôts et des suies.

L'OFFRE

Les huiles minérales (15W40, 15W50), obtenues à partir du pétrole, sont les moins chères et les moins fluides. Les huiles semi-synthétiques ou "à base de synthèse"(10W40), sont un mélange d'huile minérale et de base lubrifiante synthétique. Ces huiles sont parfaites pour une utilisation normale en ville. Elles ont l'avantage de mieux s'adapter aux températures extrêmes.

Les huiles 100% synthétiques (5W40, 0W30), obtenues par un procédé chimique permettent d'améliorer la rapidité de lubrification du moteur au démarrage. Elles sont bénéfiques pour la longévité, la propreté et la protection du moteur et facilitent les démarrages par temps froid. Inconvénient : elles sont 2 à 4 fois plus chères que les huiles minérales.

QUELLE HUILE CHOISIR ?

Les critères de choix d'une huile moteur plutôt qu'une autre sont principalement basés sur l'utilisation que l'on fait le plus souvent de la voiture.

Pour les conduites citadines principalement, une huile semi-synthèse est recommandée. En effet, les redémarrages fréquents et les petits trajets n'épargnent pas la mécanique. Cette huile deux fois plus chère à l'achat protège davantage le moteur et ce quand le moteur est froid mais aussi quand il est chaud. En usage uniquement en ville, il est également conseillé d'augmenter la fréquence des vidanges.

Pour les conduites intensives, une huile de synthèse est recommandée. Ce type d'huile haut de gamme garantit les meilleurs résultats de lubrification et donc de protection de la mécanique. Pour les conduites routières qui ne nécessitent pas trop d'efforts mécaniques brusques (changement de vitesse, redémarrages, etc), une huile minérale suffit amplement. Moins fluide que les huiles de synthèse ou de semi-synthèse, elle suffira toutefois facilement à lubrifier et à protéger votre mécanique.

INDICE DE VISCOSITÉ

Une fois que vous avez déterminé le type d'huile qu'il vous faut, le second critère de choix de telle ou telle huile repose sur l'indice de viscosité (son aptitude à s'écouler). Une viscosité importante signifie une meilleure lubrification de toutes les parties du moteur. Cet indice (15W40 par exemple) exprime deux données essentielles :

Le premier chiffre (15W dans notre exemple) indique le coefficient de viscosité de l'huile à froid symbolisé par le W qui signifie winter en anglais. Plus l'indice est élevé et moins l'huile est fluide. Autrement dit, si vous habitez en montagne ou dans une région froide, vous devrez opter pour un coefficient le plus proche de 0 pour donner à votre huile toute l'efficacité nécessaire à des démarrages difficiles en hiver. En effet, une huile très fluide n'aura pas besoin d'atteindre une forte température pour être lubrifiante. Si, au contraire, vous habitez dans une région chaude, vous pourrez tout à fait vous contenter d'une huile à indice 15 (donc moins fluide).

Le second chiffre (40 dans notre exemple) indique le coefficient de viscosité de l'huile moteur à chaud. Plus le chiffre est élevé, plus la lubrification sera efficace à haute température. Au contraire du premier chiffre, si vous habitez en région froide vous pourrez tout à fait opter pour un coefficient de 30 qui sera amplement suffisant. Par contre, si vous habitez dans une région chaude, il est recommandé de pousser jusqu'à un indice 50 pour épargner votre mécanique des montées de température.

À noter : Une voiture âgée, à la mécanique fatiguée, se devra d'être aidée par une huile présentant un indice de viscosité le plus élevé possible.

LES VIDANGES

Pour protéger votre moteur et optimiser son fonctionnement, l'huile doit être vérifiée et remplacée régulièrement (tous les 7 500 Km pour les véhicules diesel, tous les 10 000 Km pour les véhicules essence). La fréquence de vidange dépend aussi grandement de l'état de la mécanique. Une voiture à fort kilométrage qui roule toujours en ville, par exemple, devra plus souvent passer chez le garagiste. Sachant que la fréquence des vidanges varie selon les constructeurs et l'usage que l'on fait de son véhicule, il est important de vérifier régulièrement le niveau et l'état de son huile pour plus de sûreté. Compte tenu des progrès de ces dernières années tant sur les motorisations que sur la lubrification, l'écart entre deux vidanges tend à grandir sur les modèles récents. Même si votre voiture ne roule que très peu, vous devez procéder à la vidange au moins une fois par an.

Outre le renouvellement de l'huile, il est conseillé de procéder au remplacement du filtre à huile toutes les deux vidanges. Cela a évidemment un coût, mais en prenant soin de votre auto régulièrement, vous prolongerez sa durée de vie d'autant. De plus, en changeant le filtre à huile votre moteur polluera moins.

ADDITIF OU PAS ?

Pour lutter efficacement contre le vieillissement prématuré du moteur ou lorsque les kilomètres s'accumulent au compteur, il est possible d'ajouter à l'huile de moteur des additifs. Les principaux atouts de ces produits sont qu'ils diminuent l'usure du moteur et aide à sa lubrification. Ils diminuent aussi la consommation d'huile en rétablissant un bon fonctionnement du moteur. Le moteur est ainsi plus silencieux, la circulation de l'huile à froid est nettement améliorée et du coup l'usure du moteur est très fortement réduite. Ces additifs vendus dans le commerce peuvent être à effet préventif, curatif voire même stop-fuites pour certains d'entre eux. Attention toutefois, ces additifs ne sont pas des produits miracle ! Si votre moteur présente un très fort kilométrage, il ne retrouvera pas une seconde jeunesse ! Tout au plus, il conservera ses caractéristiques d'avant l'additif ! Avant d'arriver à ces extrémités, il est recommandé (mais pas obligatoire) de procéder de temps à autre à l'adjonction de produits protecteurs qui auront pour effet de prolonger la bonne santé de la mécanique.

10 conseils pour consommer moins d'essence

Le prix du carburant s'envole d'année en année ! Pour passer moins souvent à la pompe, adoptez les bons réflexes :

1 – Un démarrage tout en douceur : vous avez la fâcheuse habitude de démarrer pied au plancher ? Dommage ! En effet, un démarrage en trombe augmente votre consommation de carburant de 45 % sur le premier kilomètre et de 25 % sur le deuxième.

2 – Une conduite souple : conduire tout en souplesse est le maître mot pour une consommation réduite. En effet, à chaque accélération brutale, c'est 40 cl de carburant en moins dans votre réservoir ! Pour consommer moins, le mieux est d'anticiper. L'idée est de garder tant que possible une vitesse constante sans à coup.

3 – Surveillez le compte-tour : votre voiture consomme le moins entre 3 000 et 3 500 tours/minute. Si vous êtes au-dessus, passez une vitesse ! À l'inverse, rétrogradez quand vous êtes au-dessous. De cette manière, vous économiserez du carburant et vous préserverez la longévité de votre moteur.

4 – Réduisez votre vitesse : sur l'autoroute, si vous roulez à 10 km/heure de moins vous allez économiser du carburant.

5 – Modérez la climatisation : le recours à la climatisation prend sur la puissance de votre moteur, d'où une surconsommation d'environ 1 litre au 100 kilomètres.

6 – Entretenez votre voiture : une voiture mal réglée consomme plus qu'un véhicule parfaitement révisé. Faîtes changer régulièrement votre filtre à air, s'il est encrassé, votre véhicule consomme 3 % de carburant en plus et contrôler l'injection et l'allumage.

7 – Faîtes contrôler vos pneus : des pneus sous-gonflés entraînent une hausse très significative de la consommation.

8 – Démontez la galerie : une galerie sur le toit même vide fait consommer 10 % de carburant en plus.

9 – Fermez les fenêtres : rouler avec les fenêtres ouvertes augmente autant la consommation que de rouler avec la climatisation allumée.

10 – Optez pour des véhicules récents : les derniers modèles consomment moins que les modèles anciens.

OGM

LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ALSACIENNES PRENNENT POSITION

Le mouvement consommateur alsacien a publié une prise de position sur l'introduction des OGM dans l'alimentation dans laquelle il exprime ses inquiétudes. Les associations de consommateurs ont lancé une série de propositions en direction des pouvoirs publics face aux nombreux problèmes que cette technologie soulève.

Position des organisations alsaciennes de consommateurs concernant l'introduction des OGM dans l'alimentation. Dès 1998, les organisations alsaciennes de consommateurs ont pris une position, en demandant un moratoire de 5 ans afin que les études et les recherches puissent être menées en toute indépendance. Dix ans plus tard, en 2008, leurs préoccupations en matière d'OGM sont toujours d'actualité. Les consommateurs ont le droit de choisir leur alimentation, avec ou sans OGM. Aujourd'hui, ce choix n'est toujours pas garanti.

Il est indispensable de distinguer les OGM en recherche fondamentale et en médecine d'une part et dans l'agroalimentaire d'autre part. Les recherches en matière de biotechnologie sont nécessaires. La France et l'Europe se doivent d'être présentes dans ce secteur de la recherche. Les organisations alsaciennes de consommateurs n'expriment pas une opposition de principe vis-à-vis des OGM. Mais elles estiment qu'aujourd'hui, les conditions d'utilisation des OGM dans l'agroalimentaire sans risques sanitaires, économiques et sociaux ne sont pas réunies.

C'est pourquoi, les organisations alsaciennes de consommateurs renouvellent leur prise de position et demandent la prise en compte des critères suivants :

1 - LA MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE DE PRÉCAUTION

- la mise en œuvre du principe de précaution,
- la traçabilité des produits génétiquement modifiés,
- la préservation des filières sans OGM,
- l'étiquetage des produits génétiquement modifiés,
- une communication transparente,
- une réflexion sur l'intérêt des OGM et notamment sur les alternatives aux OGM dans l'alimentation.

Le souci de sécurité alimentaire doit être permanent. Or, les controverses scientifiques quant aux risques en matière de santé et aux risques écologiques sont fortes. Celles-ci portent, entre autres, sur l'augmentation du potentiel allergène, l'aggravation de la résistance aux antibiotiques, l'apparition de nouveaux germes pathogènes, l'assimilation de l'ADN transgénique par voie digestive, l'essaimage pollinique des transgènes, l'adaptation des prédateurs aux toxines transgéniques, la réduction de la biodiversité, etc.

Position des organisations régionales de consommateurs 13 mars 2008 sur les OGM. S'il revient aux fabricants d'OGM de faire la preuve de l'innocuité de leurs produits, il demeure indispensable que leurs résultats puissent être contrôlés par des chercheurs indépendants, à l'abri des pressions économiques. Ces contrôles nécessitent notamment des recherches méthodologiques et épidémiologiques qui, à ce jour, n'ont pas encore été suffisamment engagées ou menées à leur terme.

Les organisations alsaciennes de consommateurs demandent : - La création d'une Haute Autorité indépendante, plurielle, représentative de la société civile et scientifique, dont bien évidemment les associations de défense des consommateurs ; - Que les propositions et avis émis par la Haute Autorité soient issus d'un réel consensus entre les différentes parties ; - La réalisation de travaux de recherches approfondis par des laboratoires à la compétence incontestable, adhérents à une charte éthique validée par la Haute Autorité ; - Que la recherche porte sur le long terme, sur l'impact direct, indirect et induit, positif et/ou négatif des OGM sur la santé humaine, sur l'environnement et sur l'économie.

2 - LA TRAÇABILITÉ DES PRODUITS GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

La traçabilité est une exigence forte de la part des consommateurs. Elle doit être effective tout au long du processus de la production alimentaire (y compris en ce qui concerne les additifs, les sous-produits, l'alimentation animale), afin de suivre le cheminement des produits génétiquement modifiés et, à l'inverse, d'en retrouver l'origine. Ceci permettra d'assurer à la fois une information optimale des consommateurs et un suivi pour les scientifiques et les pouvoirs publics. Cette traçabilité nécessite des capacités de détection à la pointe.Les organisations alsaciennes de consommateurs demandent :

- L'obligation de traçabilité pour tout composant alimentaire OGM, si infime soit-il,
- De retenir comme seuil de détection, le seuil scientifique (actuellement : 0,1%),
- L'application d'un protocole de détection adapté.

3 - LA PRÉSERVATION DES FILIÈRES SANS OGM

Les consommateurs veulent des filières classiques sans OGM et des filières de qualité sans OGM (comme le biologique, certains cahiers des charges de label rouge, etc.) sûres et garanties. Il est inacceptable que ces filières soient contaminées (lors du transport, du stockage, de la transformation ou d'une pollinisation accidentelle) et de ce fait leurs productions déclassées. Le principe de précaution doit être mis en application pour prévenir tout risque de contamination et les moyens doivent être donnés à ces filières afin de les préserver de toute forme de contamination. Ces moyens doivent être mis en place par les producteurs et utilisateurs des OGM afin de garantir la non-contamination des autres filières.

Les organisations alsaciennes de consommateurs demandent : - Que la Région Alsace soit sans culture OGM agroalimentaires (ceci n'inclut pas la recherche scientifique accompagnée par un comité local de suivi incluant la société civile) ; - Que là où des cultures OGM existent, des filières totalement séparées entre produits avec OGM et sans OGM soient mises en place ; Position des organisations régionales de consommateurs 23 mars 2008 sur les OGM

4 - UNE COMMUNICATION TRANSPARENTE ET CLAIRE

Quantité présente dès le seuil de détection scientifique, à ce jour 0,01% ; - Un étiquetage visible sur tous les produits ayant été, à un moment ou un autre, en contact avec un OGM dans la chaîne alimentaire et la chaîne de fabrication (par exemple : produits transformés, alimentation animale, sous-produit d'animaux ayant reçu une alimentation totalement ou partiellement composée d'OGM).

Les consommateurs veulent être informés de la présence d'OGM, de leurs effets à court, moyen et long termes, sur la santé, l'environnement, leurs conséquences économiques et sociales. De plus, une certaine confusion existe quand à la réalité de ce qu'est un OGM, les consommateurs ne connaissant pas la différence entre la « sélection assistée par marqueur » (marquage moléculaire) et la « manipulation génétique entre espèces distinctes » (transgénèse). Ce manque général de clarté entraîne méfiance et inquiétude. Les organisations alsaciennes de consommateurs demandent : La communication en toute transparence des résultats de toutes les recherches publiques ou privées sur les OGM ; L'accès à un registre public, constamment tenu à jour, localisant les parcelles sur lesquelles des OGM sont cultivés ; La publication officielle d'une liste complète des OGM utilisés (de façon expérimentale ou commerciale) ; La publication officielle des aliments contenant des OGM en France ; La mise en place de procédures de type « enquête publique » et « étude d'impact » avant toute culture OGM.

ICP
INSTITUTE FOR CONSUMER PROTECTION

Directeur général de l'ICP et rédacteur en chef :
Yousouf Jhugroo (yousouf.jhugroo@icpmauritius.com)

Directeur des publications :
Jean Clément Cangy (jeanclement.cangy@icpmauritius.com

Responsables de la rédaction :
Wayne Abdul
Mohammed Humuth (Correspondant de Londres)

L'Équipe de conseillers
Dave Boolaukee (Juridique)
Mary Muchana (Projet environnemental)
Steve King (Recherches)
Jose Mondré (Doléances et Service Clientèle)
Fazila Khatib (Finances)

Nous contacter :
2ème étage, Immeuble Hansrod,
Angle des rues Sir V. Naz
et J. Mosque, Port-Louis.
T : (+230) 2104433
F : (+230) 2114436
E : icp@icpmauritius.com
Web page: www.icpmauritius.com